



Acquérir un terrain libre de constructeur au sein du quartier de la Niche aux Oiseaux...

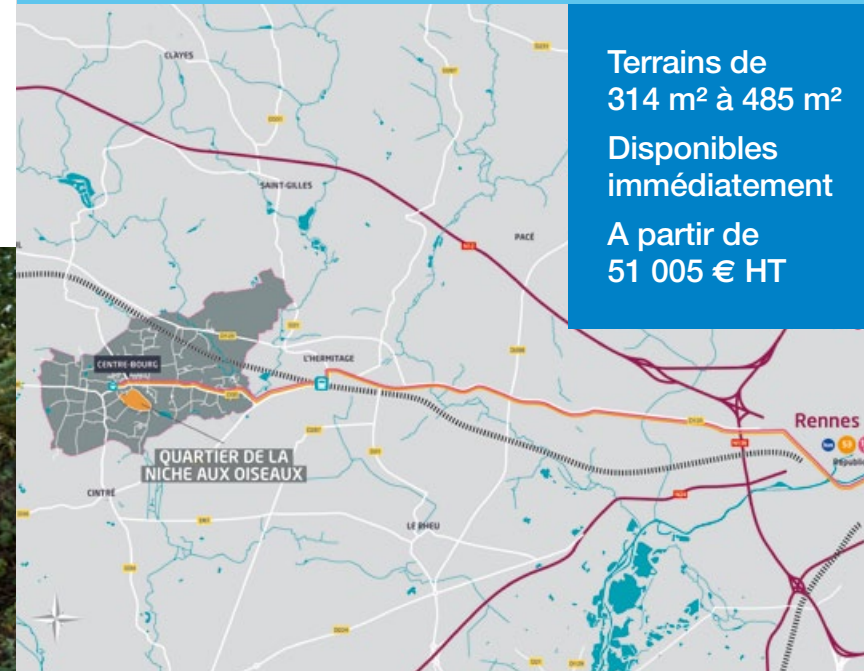
Habiter le quartier de la Niche aux Oiseaux, c'est choisir un cadre paysager d'exception et un projet urbain respectueux de l'environnement.

C'est également profiter de la proximité de la Coulée verte, espace de nature et de loisirs dédiés aux piétons et vélos, et d'un ensemble de chemins doux « secondaires » assurant des continuités vers le bourg et la campagne.

...pour y construire votre maison

Acquérir un terrain libre de constructeur au sein du quartier de la Niche aux Oiseaux, c'est :

- profiter d'une exposition optimale des parcelles (sud, sud-est, sud-ouest)
- disposer de deux places de stationnement
- s'inscrire dans une recherche de qualité (emploi de matériaux naturels privilégiés, innovations formelles et constructives encouragées...)
- bénéficier du soutien de l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) du Pays de Rennes



Terrains de
314 m² à 485 m²
Disponibles
immédiatement
A partir de
51 005 € HT

territoires
& DÉVELOPPEMENT

territoires
territoires
territoires
territoires

aménagement urbain
PARTENARIATS ÉCONOMIQUES

TERRITOIRES
& DÉVELOPPEMENT

Immeuble Agora
1 rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz
CS 50726
35207 RENNES Cedex 2

Métro : Clemenceau

Tél. : 02 99 35 15 15
Fax : 02 99 35 21 00

contact@territoires-rennes.fr

www.territoires-rennes.fr

Vos contacts pour
**Le Quartier de la Niche
aux Oiseaux
à La Chapelle-Thouarault**

Chef de projet :
Julien Bailleul

Assistante :
Fabienne Lechaux

Construire des territoires de vie et d'avenir

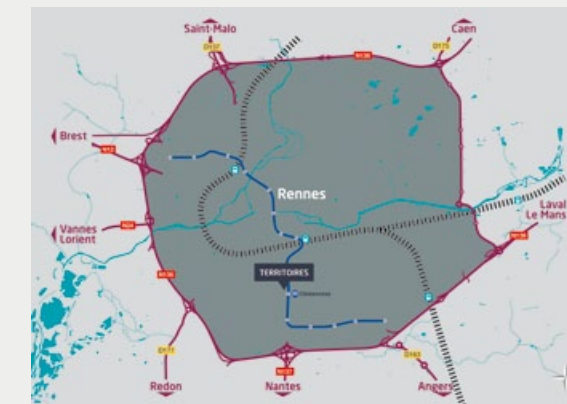
Qui sommes-nous ?

Accompagnant le développement et le renouvellement urbain des communes de la métropole rennaise, Territoires & Développement est un aménageur public.

Ses missions s'orientent vers l'intérêt général et reposent sur un partenariat étroit avec les collectivités locales, ainsi qu'avec tous les acteurs de la ville.

Territoires & Développement conduit pour le compte des collectivités des projets urbains de tout type, à partir des études préalables jusqu'à l'achèvement du projet.

Elle participe ainsi à la livraison de nouveaux logements, au développement de l'activité économique et réalise des infrastructures, des équipements publics et des bâtiments complexes.



Notre mission à vos côtés :

Missionnés par la commune de La Chapelle-Thouarault, nous assurons la réalisation du quartier de la Niche aux Oiseaux dans son ensemble, en partenariat avec des urbanistes, des paysagistes et des bureaux d'études techniques.

Nous sommes l'interlocuteur privilégié des particuliers souhaitant acquérir un terrain à bâtir au sein de ce nouveau quartier.

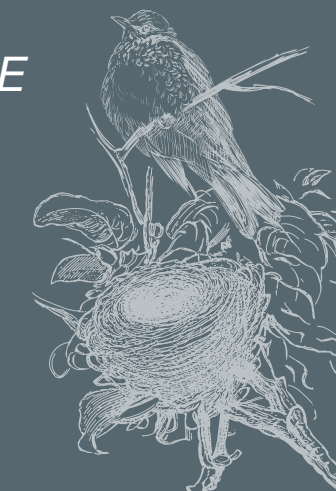
Conception-crédit : YODE www.yode-conseil.fr - Crédits photos : M. Clauzier, M. Paslier, Thinkstock, Shutterstock - Illustrations : C. Capelle, Shutterstock - Cartographie : D. Brenet



LA CHAPELLE
THOUARULT
Quartier de la Niche
aux Oiseaux



VIVEZ AU CALME
DANS UN ÉCRIN DE NATURE



La Chapelle-Thouarault, respectueuse de son environnement



Petite commune respectueuse des paysages authentiques qui la composent, La Chapelle-Thouarault est située à une dizaine de kilomètres à l'ouest de Rennes, entre l'axe Rennes-Saint-Brieuc et l'axe Rennes-Lorient. Elle est desservie par une ligne de bus du réseau STAR et par une ligne du réseau Illeloo.

Le patrimoine naturel remarquable de La Chapelle-Thouarault est garant d'un cadre de vie très qualitatif. Il se distingue par les haies de chênes qui forment son paysage bocager, la rivière de la Vaunoise qui la parcourt du nord au sud et le ruisseau de la Fontaine Launay qui s'inscrit dans le projet emblématique de la « Coulée Verte ».

Quant aux chemins de randonnées qui traversent La Chapelle-Thouarault, ils recèlent bien des surprises, dont de très beaux panoramas sur la forêt de Montfort et Talensac.



Comptant 2 000 habitants, La Chapelle-Thouarault est une commune à taille humaine. Elle offre toutefois tous les équipements publics et commerces de proximité nécessaires au quotidien. On y trouve des commerces en centre-bourg, une école publique, une bibliothèque, une salle socio-culturelle à proximité immédiate du quartier de la Niche aux Oiseaux, une maison des associations accueillant notamment les cours de l'école de musique de la Flume et des équipements sportifs. Elle bénéficie également d'un tissu associatif particulièrement dynamique, fort de la présence de plus de trente structures animées par des bénévoles.



Un nouveau quartier, des principes clés

- Inscrire l'aménagement de ce nouveau quartier dans une démarche de développement durable valorisant le cadre paysager existant
- Créer une nouvelle offre d'habitat tout en renforçant la cohérence du centre-bourg
- Développer des espaces de convivialité (jardins et aires de jeux) et des cheminements pour piétons et vélos
- Participer au réaménagement de la « Coulée Verte », liaison entre le centre-bourg et la rivière de la Vaunoise
- Connecter ce nouveau quartier au centre-bourg et à la campagne, grâce à l'aménagement d'une nouvelle « Coulée Verte » et de cheminements doux secondaires



Les acteurs du projet :

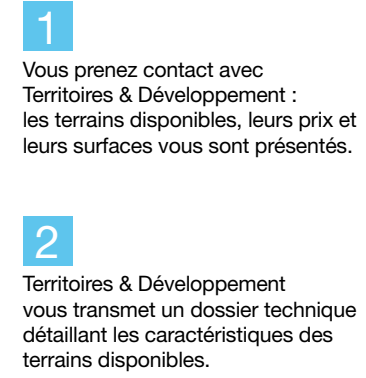
La Ville de La Chapelle-Thouarault, à l'initiative du projet urbain

Territoires & Développement, aménageur du nouveau quartier

L'Agence Sitadin Urbanisme et Paysage

LES 10 ÉTAPES

pour acquérir votre terrain et y construire votre maison



- 1 Vous prenez contact avec Territoires & Développement : les terrains disponibles, leurs prix et leurs surfaces vous sont présentés.
- 2 Territoires & Développement vous transmet un dossier technique détaillant les caractéristiques des terrains disponibles.
- 3 Vous choisissez un terrain adapté à votre projet et à vos capacités d'investissement.
- 4 Vous remplissez une « fiche d'option » afin de réserver le terrain de votre choix.
- 5 Territoires & Développement vous adresse un dossier de compromis de vente. Ce dossier est à nous retourner signé accompagné d'un acompte représentant 10 % du prix du terrain.
- 6 Vous choisissez l'architecte ou le constructeur qui concevra et construira votre maison. Territoires & Développement vous accompagne durant l'élaboration de votre projet.
- 7 Après avis de l'urbaniste, Territoires & Développement dépose votre demande de permis de construire auprès de la commune pour instruction.
- 8 Vous obtenez votre permis de construire.
- 9 Une fois votre permis de construire accordé, un rendez-vous est fixé avec Territoires & Développement et le notaire en vue de la signature de l'acte de vente après avoir procédé à un état des lieux.
- 10 Vous pouvez démarrer le chantier de votre maison. Comptez ensuite environ 10 mois de construction.

